

Spectacles culturels et productions. CAB

Définition

Cet indicateur permet de mesurer la place de la langue basque dans les productions culturelles au sein de la Communauté Autonome Basque.

Périmètre

Communauté Autonome Basque

Variables et sous-indicateurs

Spectacles culturels et productions :

- Spectacles scéniques produits : théâtre et danse
- Performances scéniques programmées : salles de théâtre et festivals
- Productions éditoriales : nombre d'ouvrages publiés par les maisons d'édition (nouveau ou rééditions)
- Productions de disques : nombre de disques (nouveau et rééditions)
- Productions audiovisuelles : cinéma, documentaires, publicités, télévisions et productions non spécialisées

Langue :

- En basque
- En basque et en espagnol
- En espagnol
- Dans d'autres langues
- Instrumental : applicable uniquement à l'industrie du disque

Sources d'information :

Observatoire basque de la culture, statistiques des arts et de la culture de la Communauté Autonome Basque

Caractéristiques des sources

L'observatoire basque de la culture est né en 2006, par l'intermédiaire du Plan Basque de la Culture, adopté par le Conseil Basque de la Culture le 20 mai 2004 et par le Gouvernement Basque le 21 septembre 2004.

Le Plan basque de la culture stipule parmi ses orientations stratégiques l'ambition de mettre en place par secteur du plan stratégique, un système d'information et de suivi systématique de la situation et de l'évolution de la culture dans la Communauté Autonome Basque.

Ci-après quelques définitions concernant les catégories relatives à la variable "spectacles culturels et productions" :

Salles spectacle : infrastructures durables, remplissant toutes les conditions techniques nécessaires à la production de représentations scéniques. Le recensement prend en compte les critères suivants :

- Sont prises en compte les salles de spectacle programmant majoritairement des spectacles professionnels. Dans les cas où une part de la programmation compte une part de spectacles amateurs, celle-ci a été prise en considération dans la comptabilisation. Les salles de spectacle ne programmant que des spectacles amateurs n'ont en revanche pas été pris en compte dans la statistique.
- Seules les salles de spectacle ayant programmé un minimum de 3 spectacles professionnels ont été pris en compte.

	<p>- Parmi les représentations programmées par les salles de spectacle, seuls les arts scéniques et musicaux ont été pris en compte. Les événements relatifs au cinéma, à des conférences ou autres rencontres ne sont pas comptabilisés dans la programmation.</p> <p>Festivals : il s'agit de programmations scéniques, en principe structurées autour d'un genre spécifique, d'une durée limitée et généralement offertes dans différents lieux (théâtres, centres culturels, rues et places, églises, etc.). Pour les besoins du recensement les critères suivants ont été pris en considération :</p> <p>Seuls les festivals d'arts scéniques ont été pris en considération, bien que certains d'entre eux puissent comprendre un événement musical ou un concert. Les événements uniquement musicaux n'ont en revanche pas été inclus.</p> <p>Maisons d'édition : il s'agit d'organisations privées localisées dans la Communauté Autonome Basque, éditant des ouvrages sur tout type de support. Sur l'année de référence retenue pour le calcul, seules les maisons d'édition ayant publié au moins 4 ouvrages sont prises en compte dans le recensement. Les maisons d'édition n'éditant que des revues ou de la presse papier n'ont pas été incluses.</p> <p>Maisons de disques : il s'agit d'organisations privées dont le siège social est situé dans la Communauté Autonome Basque, produisant des contenus phonographiques sur n'importe quel type de support. Sont prises en compte les maisons ayant produit au moins 3 ouvrages discographiques et les agents ayant des recettes supérieures à 65000 euros au cours des deux dernières années.</p> <p>Maisons de productions audiovisuelles : il s'agit d'organisations publiques ou privées localisées dans la Communauté Autonome Basque, en charge de la coordination de l'ensemble du processus de création de contenus audiovisuels (quelque soit le support utilisé), allant du développement jusqu'à la commercialisation du contenu. Seules les maisons de production ayant produit des contenus au cours des trois dernières années sont prises en considération.</p>
<p>Responsable de la collecte et du traitement</p>	<p>Observatoire rattaché au ministère de la Politique culturelle et linguistique (Gouvernement basque)</p>
<p>Premières données et fréquence de collecte</p>	<p>Premières données : 2009</p> <p>Fréquence : tous les deux ans</p>
<p>Informations complémentaires</p>	
<p>Publications et rapports</p>	<p>Indicateurs de base. Statistiques de l'industrie artistique et culturelle de la Communauté Autonome Basque. Juillet 2017 :</p> <p>http://www.kultura.ejgv.euskadi.eus/contenidos/estadistica/keb_arte_industriak/eu_arte_ind/adjuntos/Arte_Kultura_industriak_oinarrizko_adierazleak_2007_2015.pdf</p> <p>Observatoire basque de la culture : consultation des statistiques et indicateurs :</p> <p>http://www.kultura.ejgv.euskadi.eus/r46-19130/eu/</p>